

CQP Contrôleur du recouvrement

RNCP35427 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	300
Formacode(s)	33024
Code(s) ROME	K1502, K1504
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	17/03/2021
Date d'échéance	17/03/2026

Certificateur(s)

U C A N S S · SIRET : 78462143500048

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
INSTITUT NATIONAL DE FORMATION	81515871200092	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le contrôleur du recouvrement exerce son activité professionnelle dans une Urssaf (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales), relevant de la branche recouvrement du Régime général de la Sécurité sociale. Il contribue par le contrôle sur pièces et le conseil à la garantie d'une saine concurrence entre les Très Petites Entreprises (TPE) au regard du paiement des cotisations sociales. Il participe ainsi à la sécurité du financement du système de protection sociale par un contrôle adapté au cotisant, à sa sécurisation juridique et à la préservation des droits des salariés.

La certification est obligatoire pour exercer ce métier réglementé.

ACTIVITÉS VISÉES

Contrôler l'application de la législation du recouvrement en examinant sur pièces en Urssaf, la conformité des déclarations effectuées par les entreprises entrant dans le périmètre du contrôle sur pièces et du diagnostic et contribuer à la lutte contre le travail dissimulé

Informier et conseiller les cotisants sur la compréhension et l'application de la législation

Formaliser et argumenter les conclusions du contrôle au terme des investigations menées

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Appliquer la législation, complexe et évolutive, la méthodologie et les procédures de contrôle des entreprises, en utilisant les outils et les bases documentaires dédiés, afin de garantir la saine concurrence entre les entreprises et de sécuriser les droits des salariés

S'assurer de la bonne transmission par le cotisant de l'ensemble des documents juridiques, comptables et sociaux demandés, le cas échéant procéder à une relance, en s'appuyant sur les procédures dédiées, afin de débiter les investigations

Exploiter les documents fournis par le cotisant, en les confrontant à la législation applicable et aux procédures en

matière de contrôle des entreprises, en utilisant les outils et les bases documentaires dédiés, afin de vérifier la conformité des déclarations sociales et de procéder aux régularisations si nécessaire

Exploiter les PV partenaires, en appliquant la législation et les techniques spécifiques à la lutte contre le travail dissimulé, et en identifiant les zones d'incohérence détectées dans le cadre du contrôle sur pièces, afin de signaler les suspicions de fraude aux services compétents

Organiser et planifier son activité, en tenant compte des priorités de service et des contraintes, afin d'atteindre les objectifs de qualité, de délais et de production attendus

Appliquer les techniques de communication écrite et/ou orale liées à la relation avec le cotisant, en utilisant les outils dédiés, en respectant les chartes applicables, afin de disposer des documents manquants ou d'apporter une réponse adaptée et compréhensible à la demande du cotisant

Adopter une posture et un comportement relationnel adaptés, en appliquant les consignes requises et en favorisant les conditions de dialogue, afin de gérer les situations difficiles ou exceptionnelles, dans le respect des valeurs et des principes de la Sécurité sociale et du service public

Mener un entretien, en argumentant ses propos et en appliquant les règles de communication orale, afin d'apporter une réponse adaptée à son interlocuteur, de s'assurer de sa bonne compréhension et de le convaincre pour favoriser la compliance

Rédiger la lettre d'observations, et si besoin une réponse à observations, en appliquant la législation, la procédure de contrôle et en utilisant les outils dédiés, afin de présenter un document structuré, d'argumenter et de motiver juridiquement ses décisions, et de s'assurer de leur bonne compréhension par le cotisant pour éviter les contentieux éventuels

Formaliser le PV de contrôle, en appliquant la législation, la procédure de contrôle et en utilisant les outils dédiés, afin de présenter un document structuré, d'argumenter et de motiver juridiquement ses décisions auprès de sa hiérarchie

Signaler les suspicions de fraudes auprès des partenaires et personnes compétentes, en utilisant les procédures et les outils dédiés, afin de contribuer à la maîtrise des ressources financières de la Sécurité sociale

Appliquer les règles de déontologie, du secret professionnel en respectant le cadre de référence, afin de répondre aux exigences du service public et de protéger les données des cotisants

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Branche Recouvrement du Régime général de la Sécurité sociale

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Contrôleur du recouvrement

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 9 septembre 2008 fixant les conditions d'agrément des agents chargés, au sein des unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales, des caisses générales de sécurité sociale et de la caisse de sécurité sociale de Mayotte, du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale et de certaines dispositions du code du travail

Arrêté du 5 mai 2014 fixant les conditions d'agrément des agents chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale et de certaines dispositions du code du travail

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat doit être pré-recruté au poste de Contrôleur du recouvrement au moment de son entrée en formation.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury paritaire national des CQP, deux listes, validées par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, sont constituées :

- pour le collège salarié : trois représentants par confédération syndicale représentative
- pour le collège employeur : une représentation équivalente à celle du collège salarié

L'Union des Caisses Nationales de Sécurité sociale préside le jury sans voix délibérative

Base légale

Date de décision	17/03/2021
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	17/03/2026

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	13	0	100 %	100 %
2018	17	0	100 %	100 %

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP42885

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/LaCertification/02_CQP_controlleur_recouvrement.html

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35427/>